

20250005

ARRETE PORTANT INTERDICTION  
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL  
EN HERBE

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu les conditions climatiques du week-end,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit à partir du 25/01/2025 jusqu'au 26/01/2025 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite du 25/01/2025 jusqu'au 26/01/2025 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,  
Le 24/01/2025

Le Maire  
**Daniel HOUTTE**

